

The background image shows a vast landscape at sunset or sunrise. A large flock of birds, likely Canada geese, is captured in flight against a sky filled with wispy clouds. The colors of the sunset are reflected in the water below. In the foreground, the dark silhouettes of bare trees are visible.

Biodiversité : les publications des grandes entreprises françaises sont-elles alignées avec les meilleures pratiques ?

Revue de l'alignement des URD 2021 du
SBF120 avec les recommandations de la TNFD

1^{ère} édition du panorama - Juin 2022

Éditorial

SOMMAIRE

Contexte, objectifs et approche méthodologique



Vue d'ensemble



Gouvernance



Stratégie



Gestion des risques



Indicateurs



Messages clés



A l'heure où plus de la moitié de la création de valeur dans le monde est dépendante de la nature* et où celle-ci subit des pressions inédites, il est capital pour les entreprises et les institutions financières d'agir. Leurs priorités doivent être les suivantes : évaluer l'impact de leurs investissements et opérations sur la biodiversité, ainsi que leurs dépendances aux services écosystémiques, de manière à mieux qualifier les risques qui en découlent et les intégrer dans leurs décisions et activités.

En 2021, EY a intégré le groupe de travail de la « Taskforce on nature-related Financial Disclosures » (TNFD) aux côtés de 34 autres organisations françaises et internationales. L'occasion de mettre à profit 25 années d'expérience en accompagnement des entreprises autour du reporting de leurs données extra-financières et d'améliorer de leurs performances durables.

Cette étude s'inscrit dans la lignée de l'expertise de notre [Baromètre mondial sur la publication des risques climatiques](#) et des travaux que nous menons au sein de la TNFD. En faisant le point sur l'alignement de 120 grandes entreprises françaises sur les premières recommandations du nouveau référentiel, elle a vocation à être récurrente et élargie à l'international.

Inédit, ce travail est surtout une opportunité pour faire largement connaître les travaux de la TNFD, en même temps qu'un appel à l'action pour placer les enjeux en matière de biodiversité au cœur des modèles d'affaires et porter une stratégie ambitieuse de transformation durable.



Alexis Gazzo, EY et Associés
Associé EY, Leader EY Sustainability France
Représentant EY au sein de la TNFD

* US\$44tn, New Nature Economy Report, WEF (2020)

Un travail d'analyse qui s'inscrit dans la démarche de co-construction du cadre de référence de la TNFD



En 2021, EY a intégré, aux côtés de 34 autres organisations, la « Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures » (TNFD), un groupe de travail mondial créé à l'issue du Forum économique mondial de Davos, et portée par une assise scientifique et politique (les ministres des Finances du G7 et la feuille de route du G20 pour la Finance durable).

A l'image de la dynamique sur le climat impulsée par la Taskforce on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD), l'objectif est de **bâtir un référentiel international d'analyse et de reporting pour les entreprises et les institutions financières**, concernant leurs impacts sur la perte de la biodiversité et les risques afférents, afin de les intégrer à leurs prises de décisions.

Le 15 mars dernier, la TNFD a publié [un premier cadre de référence \(v0.1\)](#) qui marque le début d'un cycle de 18 mois de consultation et de développement. Elle :

- Définit un **langage commun**, avec un glossaire des concepts fondamentaux pour comprendre la biodiversité et ses enjeux ;
- Offre un premier projet de **12 recommandations de publication*** sur les risques et opportunités (R&O) liées à la biodiversité ;
- Partage un **processus d'évaluation** de ces R&O : nommé « LEAP » pour une approche en quatre étapes, « Locate, Evaluate, Assess et Prepare ».

Avant la publication du cadre final prévu au troisième trimestre 2022, une seconde version de ce cadre de référence a été publiée le 28 juin 2022 et deux autres versions intermédiaires sont attendues. Elles doivent permettre de prendre en compte les retours et expérimentations des acteurs du marché, et de développer certains volets (ex. guides sectoriels, définition des indicateurs et objectifs, scenarios...).

Les 4 piliers et les 11 recommandations de la TNFD en termes de publication d'informations

Gouvernance

Gouvernance des risques et opportunités (R&O) liés à la nature pour l'organisation

1. Décrire la supervision des R&O liés à la nature assurée par les instances de gouvernance
2. Décrire le pilotage des R&O liés à la nature par la direction et l'organisation

Stratégie

Impacts de ces R&O sur la stratégie de l'organisation

3. Décrire les R&O liés à la nature identifiés à court, moyen et long terme
4. Décrire les impacts des R&O liés à la nature sur le modèle d'affaires, la stratégie et le budget de l'entreprise
5. Décrire la résilience de la stratégie de l'entreprise
6. Décrire les interactions de l'entreprise avec les écosystèmes les plus importants et/ou menacés

Gestion des risques

Processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés à la nature

7. Décrire le processus d'identification et d'évaluation des risques liés à la nature
8. Décrire les processus de l'entreprise pour gérer les risques liés à la nature
9. Gestion intégrée des risques : décrire comment ces processus sont intégrés dans la gestion globale des risques de l'entreprise

Indicateurs et objectifs

Indicateurs et objectifs utilisés pour évaluer et gérer ces R&O

10. Publier les indicateurs utilisés par l'entreprise pour évaluer et gérer les R&O liés à la nature, alignés avec sa stratégie de gestion des risques
12. Décrire les objectifs fixés par l'entreprise pour gérer les R&O et la performance associée

* la 11^e recommandation sur le volet climat, n'a pas été analysée dans la présente étude, celle-ci étant en cours de développement par les membres de la TNFD.



Un panorama qui s'appuie sur une expérience d'EY vis-à-vis de la TCFD et d'une expertise reconnue en matière de reporting extra-financier



Objectifs de la première édition du panorama

L'objectif de la première édition de cette étude est de :

- mesurer l'**alignement des grandes entreprises françaises** (du SBF120) avec les **recommandations de la TNFD** (telles que définies dans la v0.1),
- d'identifier les bonnes pratiques et axes de progrès,

à partir de leurs documents d'enregistrement (URD) disponibles au 1^{er} mai 2022.

Méthodologie appliquée

Cette analyse s'appuie sur la méthodologie définie dans le cadre de notre [Baromètre mondial sur la publication des risques climatiques](#), publié depuis 2018.

La méthodologie appliquée repose sur deux critères : une notation de la **couverture** et de la **qualité** des informations publiées selon les **11 recommandations*** et **4 piliers** de la TNFD.

➤ La couverture de l'information

Pour chacune des recommandations de la TNFD, une note a été attribuée à l'entreprise si elle publie des informations associées, sans prendre en compte le niveau de qualité de(s) (l')information(s) publiée(s) :

- 0% - aucune information spécifiquement relative à la biodiversité n'est publiée dans ce domaine
- 100% - de l'information spécifiquement relative à la biodiversité est publiée dans ce domaine

➤ La qualité de l'information publiée

Pour chacune des recommandations de la TNFD, une note a été attribuée à l'entreprise sur la qualité du niveau d'information publié :

- 0% - aucune information n'est publiée (pas de couverture)
- 20% - de l'information est publiée mais avec un niveau de détail partiel
- 60% - de l'information est publiée avec un niveau de détail élevé
- 100% - tous les aspects recommandés par la TNFD sont couverts au travers des informations publiées

* la 12^e recommandation sur le volet climat, n'a pas été analysée, celle-ci étant en cours de développement par les membres de la TNFD.



Vue d'ensemble

L'alignement avec les recommandations de la TNFD varie selon les secteurs

29%

de **Couverture**
moyenne des
publications

10%

de **Qualité**
moyenne des
publications

40
Entreprises
sur 120

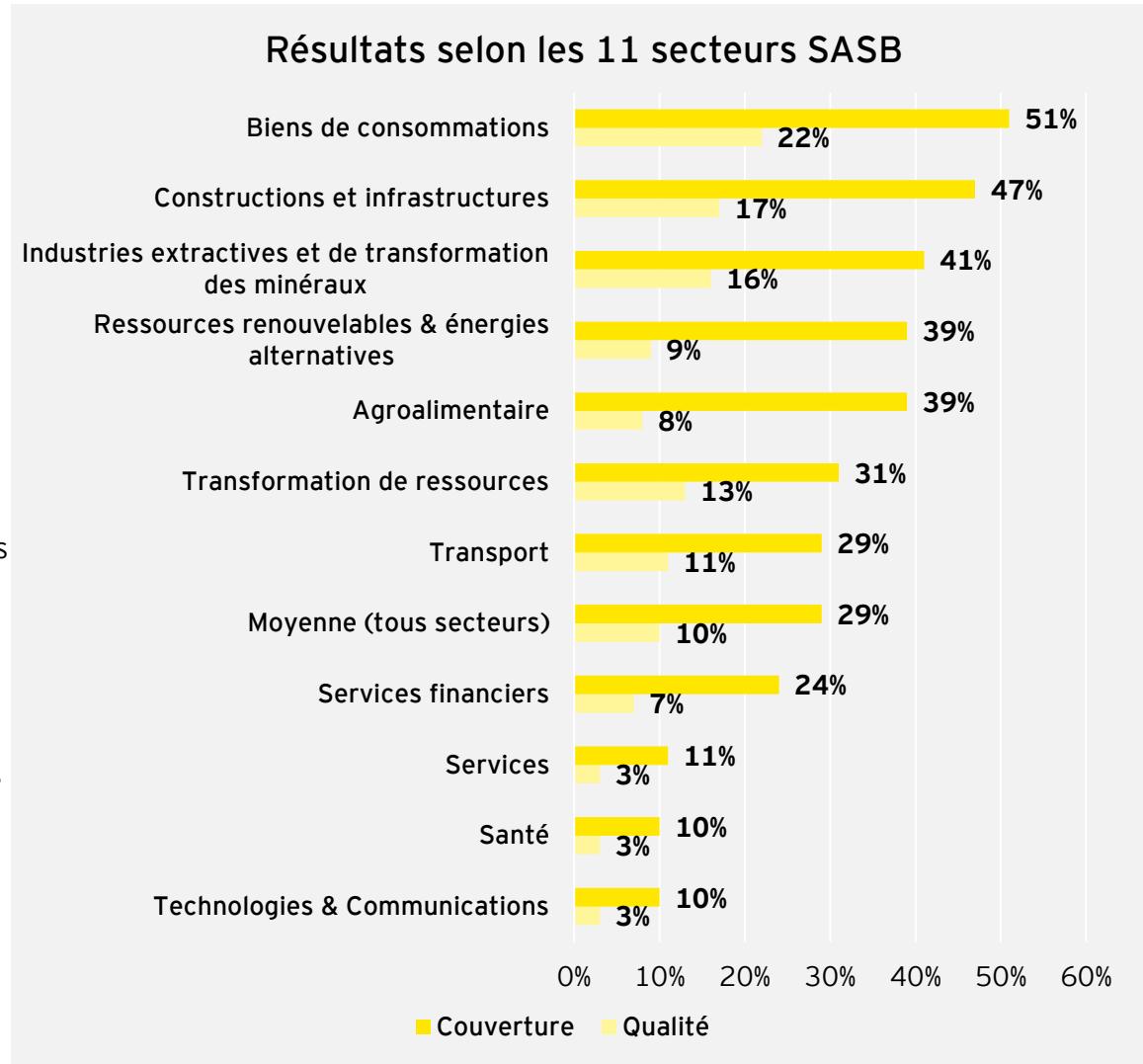
ne couvrent
aucune des 11
recommandations
de la TNFD

2
Entreprises
sur 120

couvrent
chacune des 11
recommandations
de la TNFD

6
Entreprises
sur 120

font **référence à**
la TNFD dans
leur URD



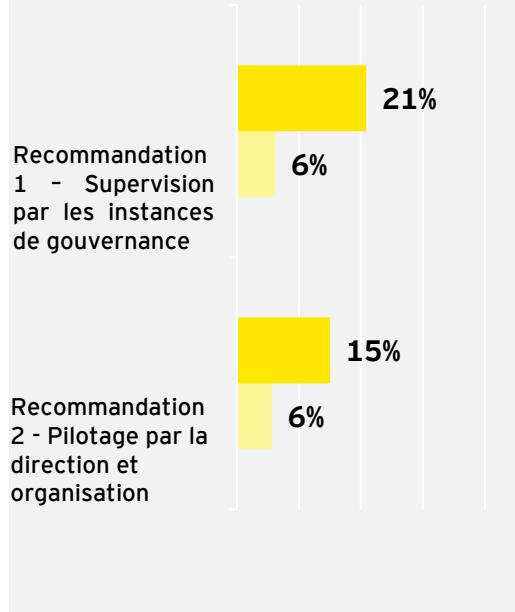
Source : EY

- Bien que de nombreuses entreprises publient des informations relatives à la biodiversité, en particulier les actions mises en place, peu sont partiellement ou complètement alignées avec les recommandations de la TNFD, et peu font référence à ce référentiel (5%).
- Les secteurs des **biens de consommations** (en particulier le luxe) et de **la construction et des infrastructures** (*utilities* notamment) sont ceux qui couvrent et qui répondent le mieux aux recommandations de la TNFD.
- A l'inverse, les secteurs des **services** (en particulier services professionnels et commerciaux), de **la santé et des technologies & communications** (en particulier technologies et services IT) ont les plus faibles notes en matière de couverture et de qualité des informations publiées.
- Les secteurs des **ressources renouvelables & énergies alternatives** et de **l'agroalimentaire** couvrent assez bien ces recommandations, mais avec une faible qualité de l'information publiée, par rapport à la moyenne des secteurs.
- Les entreprises - assez peu nombreuses - qui mentionnent la TNFD dans leur URD ont une meilleure couverture (58%) et qualité (21%) des informations que la moyenne.



Les entreprises décrivent leur gouvernance extra-financière, mais souvent sans faire explicitement référence à la biodiversité

Résultats pour le pilier gouvernance en matière de biodiversité



Source : EY

Couverture - Pourcentage d'entreprises ayant couvert cette recommandation dans leur dernière publication

Qualité - Note moyenne des entreprises en termes de qualité d'information publiée au regard des différentes exigences de la TNFD

Niveau d'alignement avec les recommandations de la TNFD en matière de gouvernance

➤ Recommandation 1 - Description de la supervision du risque par les instances de gouvernance

- Un système de gouvernance au niveau du Conseil d'Administration qui intègre les enjeux RSE dans la prise de décisions et gestion des risques est généralement mis en place par les entreprises du SBF120.
- Si les risques climatiques font l'objet d'une gouvernance explicite, il est rarement mentionné (seules 25 entreprises le mentionnent) que les instances existantes (Comité d'administration, comité des risques, Comité RSE, etc.) intègrent les sujets relatifs à la biodiversité, soit parce qu'elles ne les couvrent pas du tout, soit parce que l'information n'est pas publiée.

➤ Recommandation 2 - Pilotage par la direction et organisation

- L'instance permettant de piloter la gestion des risques extra-financiers et de déployer les politiques RSE associées est quasi systématiquement présentée par les entreprises analysées.
- Cependant, peu d'entreprises mentionnent l'existence d'une personne ou d'une instance uniquement dédiée aux risques biodiversité (18 entreprises y font au moins référence), et encore moins détaillent son fonctionnement.
- Les entreprises analysées sont **peu nombreuses à préciser la manière dont les enjeux relatifs à la biodiversité sont adressés** par la direction et les opérations.

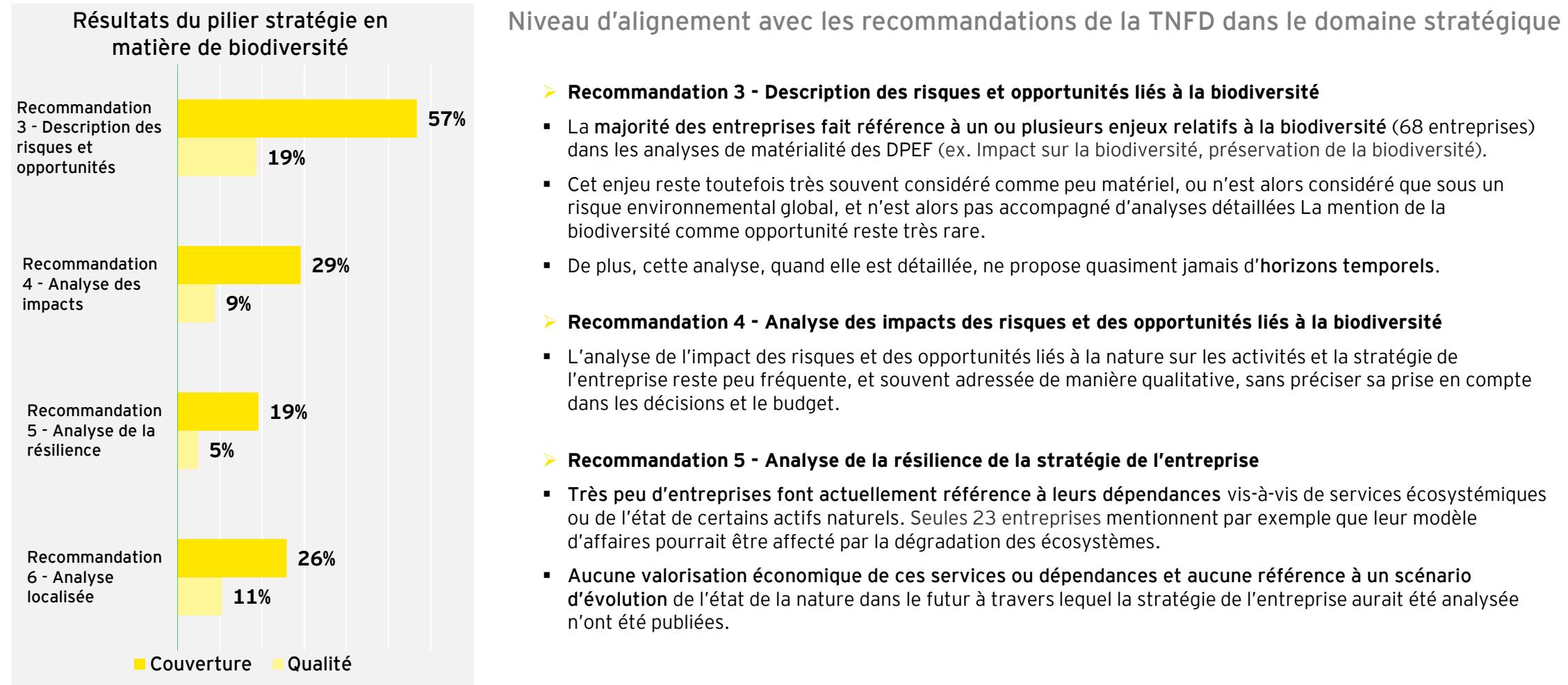


Gouvernance et biodiversité : les meilleures pratiques observées

- ✓ Assigner une responsabilité en matière de biodiversité à l'un des administrateurs (VP) ou nommer un administrateur avec des compétences reconnues en matière de biodiversité.
- ✓ Organiser des sessions d'information et de réflexion pour les administrateurs autour des enjeux de la biodiversité.
- ✓ Attribuer le sujet biodiversité à un comité spécialisé (comité RSE, environnement ou dédié), en charge du suivi de la mise en œuvre de la politique et d'un rapport d'expertise et de suivi auprès du Comité exécutif.
- ✓ Nommer des représentants en charge des sujets biodiversité au niveau de chacun des sites physiques, assurer leur montée en capacité (formations), leur coordination et leur mise en réseau.



Si l'enjeu de protection de la biodiversité est bien identifié, les risques et opportunités qui en découlent pour les actifs et le modèle d'affaires ne sont que partiellement présentés (1/2)



Source : EY

Couverture - Pourcentage d'entreprises ayant couvert cette recommandation dans leur dernière publication

Qualité - Note moyenne des entreprises en termes de qualité d'information publiée au regard des différentes exigences de la TNFD



Si l'enjeu de protection de la biodiversité est bien identifié, les risques et opportunités qui en découlent pour les actifs et le modèle d'affaires ne sont que partiellement présentés (2/2)

Niveau d'alignement avec les recommandations de la TNFD dans le domaine stratégique (suite)

➤ Recommandation 6 - Dimension localisée de l'analyse des risques et de la stratégie

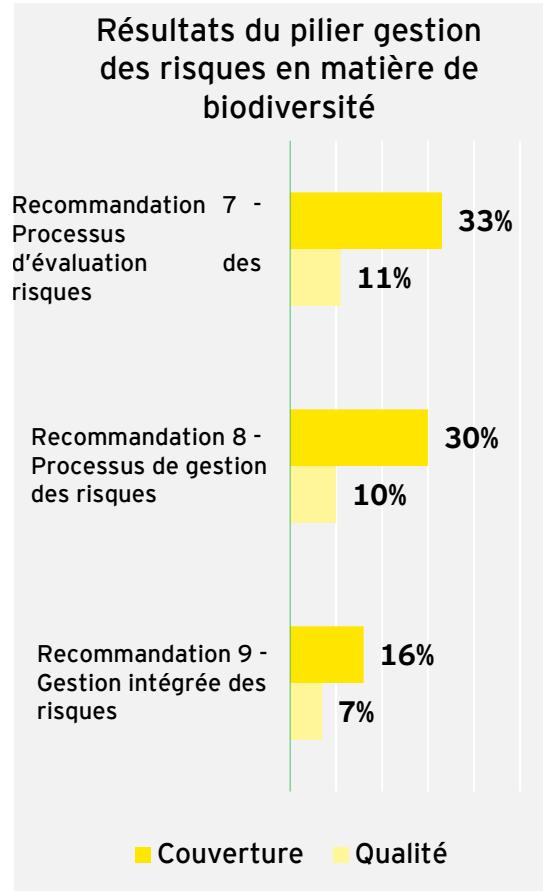
- Seules les entreprises les plus avancées dans les secteurs de la fabrication de biens, de la chimie et des industries extractives ont généralement conduit une analyse poussée à l'échelle de leurs sites physiques ou de leurs projets.
- Listée ou cartographiée, l'analyse spatiale permet généralement de prioriser les sites au regard de leur proximité avec des espaces naturels sensibles. Cette étape est parfois suivie par une évaluation approfondie des impacts locaux, souvent selon le référentiel de la norme ISO 14001.



Stratégie et biodiversité : les meilleures pratiques observées

- ✓ Intégrer un engagement de protection de la biodiversité au sein de la raison d'être.
- ✓ Décliner et structurer une stratégie biodiversité complète qui permette d'éviter, réduire et compenser les pressions les plus importantes, à la fois au niveau des sites et activités (impacts directs), mais également tout au long de la chaîne de valeur (impacts indirects, en amont et en aval).
- ✓ Qualifier voire mesurer le niveau de dépendance de l'entreprise vis-à-vis des différents types de services écosystémiques, en vue de leur priorisation.
- ✓ Qualifier voire mesurer l'impact financier des risques liés à la nature en termes de revenus / coûts, d'actifs/passifs et de coût du capital, ou sur le modèle d'affaires de l'entreprise (ex. approvisionnements, investissements).
- ✓ Utiliser des listes reconnues de sites sensibles ou protégés (UICN, UNESCO, RAMSAR...) pour identifier les sites prioritaires (situés à une distance pouvant aller de 1 à 5 km selon les méthodes).
- ✓ Utiliser des outils dédiés pour appuyer ce travail de mesure d'impact, à l'échelle des sites (Integrity Biodiversity Assessment Tool (IBAT), Species Threat Abatement and Restoration metric (STAR), outil « maison ») ou de l'entreprise (ex. Global Biodiversity Score (GBS)).

Les entreprises communiquent sur leur intégration de la biodiversité dans leur évaluation et gestion des risques extra-financiers, mais avec un niveau de détail et d'analyse perfectible



Source : EY

Couverture - Pourcentage d'entreprises ayant couvert cette recommandation dans leur dernière publication

Qualité - Note moyenne des entreprises en termes de qualité d'information publiée au regard des différentes exigences de la TNFD

Niveau d'alignement avec les recommandations de la TNFD en matière de gestion des risques

➤ Recommandation 7 - Description du processus d'évaluation des risques

- Peu d'entreprises décrivent une méthode spécifique pour évaluer les risques liés à la nature, pour identifier les facteurs principaux de pression sur la biodiversité, tout au long de la chaîne de valeur ou concernant des sites spécifiques.

➤ Recommandation 8 - Description du processus de gestion des risques

- Peu d'entreprises précisent si et comment les risques liés à la perte de biodiversité sont intégrés dans leurs prises de décisions. Peu ont des plans de gestion des risques, elles font le plus souvent référence aux différentes politiques et/ou plans d'actions liés à la biodiversité mises en place.

➤ Recommandation 9 - Description de l'intégration de la gestion des risques liés à la nature dans le cadre des processus de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise

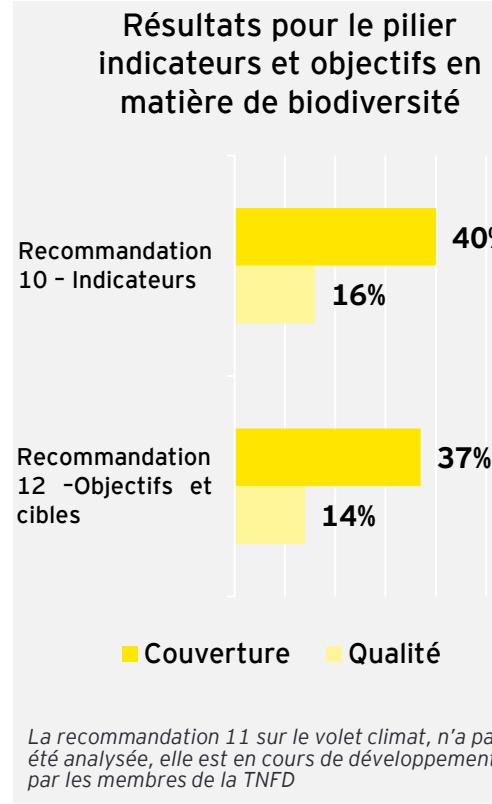
- Les enjeux relatifs à la préservation ou à la restauration des milieux naturels ne sont que très rarement couverts dans l'analyse des risques de l'entreprise, le plus souvent à travers un facteur de risque réglementaire en lien avec l'activité industrielle et la réglementation environnementale (sanctions, recours juridiques, passif, etc.), ou à travers un facteur de risque relatif au changement climatique. Seules 19 entreprises intègrent plus généralement ces enjeux dans la gestion des risques globale.



Gestion des risques et biodiversité : les meilleures pratiques observées

- ✓ Identifier les risques les plus matériels par site ou par type d'actif à partir d'une évaluation des impacts et dépendances prenant en compte une dimension géographique, de manière à spatialiser leur gestion.
- ✓ Distinguer les différents types de risques, entre risques physiques et de transition.
- ✓ Prendre en compte des risques associés à la biodiversité en amont des décisions d'investissement ou d'installation de sites (par l'intermédiaire de l'établissement de critères de sélection clairs).

Des indicateurs et objectifs d'actions (et résultats) et couvrant différentes pressions sont publiés, mais le suivi et pilotage des impacts, dépendances et risques restent à développer



Couverture - Pourcentage d'entreprises ayant couvert cette recommandation dans leur dernière publication

Qualité - Note moyenne des entreprises en termes de qualité d'information publiée au regard des différentes exigences de la TNFD

Niveau d'alignement avec les recommandations de la TNFD en matière d'indicateurs et d'objectifs

➤ Recommandation 10 - Publications d'indicateurs d'évaluation des risques et opportunités liés à la biodiversité

- Les indicateurs les plus fréquemment reportés par des entreprises portent sur **le suivi de leurs réalisations** (ex. % ou nombre de sites avec un plan de gestion relatif à la biodiversité).
- Les indicateurs **associés à des pressions sur l'environnement** (ex. consommations d'eau, émissions de GES, superficie artificialisée, etc.) sont quasi systématiquement publiés, mais généralement sans lien explicite avec le risque de biodiversité.
- Quelques entreprises publient également des indicateurs portant sur **l'état de la biodiversité sur leurs sites** (ex. nombre d'espèces identifiées au travers des inventaires écologiques). Les entreprises les plus avancées publient **une mesure d'empreinte biodiversité au travers d'un indicateur unique** (ex. en MSA.km²).



Indicateurs et objectifs: les meilleures pratiques observées

- ✓ Développer plusieurs indicateurs couvrant une approche de double matérialité, c'est-à-dire en analysant à la fois les impacts et les dépendances (ex. impact des sites sur les espèces et habitats/% produits utilisés dépendant des écosystèmes).
- ✓ Utiliser des indicateurs reconnus (ex. Global Biodiversity Score, CBF(3)) et s'inspirer de référentiels internationaux (TNFD) et scientifiques (IPBES).
- ✓ Suivre des indicateurs couvrant plusieurs pressions exercées sur la biodiversité (ex. l'artificialisation des sols, la fragmentation des milieux naturels, la pollution, le changement climatique, les espèces invasives).
- ✓ Associer un objectif à chaque indicateur avec des horizons variés (court, moyen et long terme).
- ✓ Intégrer l'atteinte de ces objectifs dans la part variable de la rémunération de la direction.

(1) Intergovernmental Panel for Biodiversity and Ecosystem Services; (2) Science Based Targets for Nature; (3) Corporate Biodiversity Footprint



Panorama de l'alignement des grandes entreprises françaises avec les recommandations du premier cadre de la TNFD : d'importantes disparités et une marge d'amélioration conséquente

- L'objectif de la première édition de cette étude était de mesurer l'alignement des entreprises du SBF120 avec les premières recommandations du cadre de référence de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) et d'identifier les bonnes pratiques et axes de progrès à partir de leurs documents d'enregistrement (URD) 2021.
- Cette analyse s'appuie sur la méthodologie définie dans le cadre de notre [Baromètre mondial sur la publication des risques climatiques](#). Pour chacun des quatre piliers et des 11 recommandations de la TNFD, une note a été attribuée à chaque entreprise sur deux critères : la **couverture de l'information**, et la **qualité de l'information publiée**.

Enseignements généraux

- ✓ La majorité des entreprises publient des informations relatives à la biodiversité, mais très peu sont partiellement ou complètement alignées avec les recommandations de la TNFD (29% de couverture moyenne et 11% de qualité moyenne des publications).
- ✓ Des disparités sont observées entre les secteurs : avec les secteurs des biens de consommation, de la construction et des infrastructures qui suivent le mieux les recommandations de la TNFD, à l'inverse des secteurs des services, de la santé et des technologies & communications.

Gouvernance

- ✓ La gouvernance RSE est généralement décrite, mais très peu d'entreprises mentionnent ou détaillent la supervision ou le pilotage des risques et des opportunités relatifs à la biodiversité.

Stratégie

- ✓ La majorité des entreprises font référence à un ou plusieurs enjeux liés à la biodiversité. Cependant, peu d'entreprises analysent les impacts de ces risques sur leur modèle d'affaires ou leurs dépendances aux écosystèmes, et ne le font que de manière qualitative (sans monétisation).

Gestion des risques

- ✓ Les processus d'identification et de gestion des risques relatifs à la nature sont peu mis en place et/ou détaillés dans les publications, et ne sont pas intégrés aux processus des risques globaux pour la majorité des entreprises.

Indicateurs et objectifs

- ✓ Les indicateurs et les objectifs portent en général sur les réalisations de l'entreprise, ainsi que sur les différentes pressions résultant de leurs activités (pollutions, consommations...). Une mesure intégrée des impacts et des dépendances de l'entreprise est rarement proposée.

Contacts et crédits



Alexis Gazzo

EY et Associés

Associé

Tél: 06 07 70 72 00

Email: alexis.gazzo@fr.ey.com



Christophe Abraham

EY et Associés

Senior Manager

Tél: 06 01 45 43 40

Email: christophe.abraham@fr.ey.com



Julie Lenouvel

EY et Associés

Consultante Senior

Tél: 06 68 30 66 26

Email: julie.lenouvel@fr.ey.com

EY | Audit | Conseil | Fiscalité & Droit | Transactions

EY est un des leaders mondiaux de l'audit, du conseil, de la fiscalité et du droit, des transactions. Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Nous faisons grandir les talents afin qu'en ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne. C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur www.ey.com.

© 2022 Propriété d'EY et Associés. Cette présentation, à votre seul usage interne, est indissociable des éléments de contexte qui ont permis de l'établir et des commentaires oraux qui l'accompagnent.
Tous droits réservés.

© Photos : EY